

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 3 avril 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**Lot 6 344 584, rue de Hatley**

Demande déposée le 22 février 2023 par Les Berges Hatley inc. concernant le lot 6 344 584 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue de Hatley.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre la construction d'une rue avec une pente de 5% sur 20 mètres à partir d'une intersection, alors que le règlement de lotissement numéro 2369-2010 exige que la pente d'une rue dans une distance de 30 mètres d'une intersection ne doit pas dépasser 5%.

Donné à Magog, le 16 mars 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe

---